



*Signataires : Djawed Sangdel, Jean-Louis Fazio, Laurent Seydoux, Masha Alimi, Jacques Jeannerat, Francisco Taboada, Raphaël Dunand, Stefan Balaban*

*Date de dépôt : 6 juin 2023*

## **Proposition de motion** **pour la création d'une haute école numérique**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la constitution genevoise garantit l'accès et le droit à la formation ;
- que la constitution genevoise prévoit un enseignement supérieur dispensé par une haute école spécialisée ;
- que la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève au sens de la LHES-SO-GE (C I 26) est orientée vers l'innovation et la créativité ;
- qu'une adaptation de la formation à l'évolution de la technologie de l'information et de la communication numérique est devenue nécessaire pour répondre à la forte demande du marché de l'emploi genevois dans ce domaine et pour mieux appréhender les enjeux du numérique ;
- qu'il en résultera une croissance économique grâce à une main-d'œuvre genevoise qualifiée et un renforcement de l'attractivité de Genève en tant que pôle d'excellence des technologies numériques,

invite le Conseil d'Etat

à encourager l'enseignement des nouvelles technologies de l'information et de la communication numérique en soutenant la réalisation d'une haute école numérique.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

La constitution genevoise est aussi ambitieuse qu'exigeante à l'égard de l'Etat en matière de politique de l'enseignement supérieur (art. 196).

A cet égard, l'enseignement supérieur doit permettre aux étudiants et étudiantes de saisir la portée des outils numériques et de contribuer à leurs développements. Il s'agit ici de former de futurs experts, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de la science des données et du développement de logiciels.

En effet, tout d'abord, il y a lieu de constater qu'une non-maîtrise des outils numériques peut engendrer des cyberattaques ayant des conséquences non négligeables sur tout un chacun. D'ailleurs, une population mal informée constitue une cible facile pour les auteurs malveillants.

Ensuite, en sus de développer l'intérêt des jeunes à l'apprentissage de ces outils numériques ou de répondre à leurs souhaits dans ce domaine, il s'agit également de satisfaire les besoins des entreprises genevoises de différents secteurs économiques, tels que les secteurs bancaires, de la santé, de l'industrie et des services. En effet, ceux-ci requièrent une main-d'œuvre qualifiée – en constante évolution – dans le domaine de la technologie. D'ailleurs, aujourd'hui, beaucoup d'entrepreneurs investissent dans la main-d'œuvre qualifiée. A ce sujet, nous pouvons mentionner la mise en œuvre de start-up numériques touchant toutes les catégories socioprofessionnelles nécessitant un accompagnement.

A titre d'exemple, la Suisse aura besoin de 120 000 informaticiens et informaticienne supplémentaires d'ici 8 ans (2030) et ne pourra en fournir, dans le meilleur des cas, que 80 000<sup>1</sup>.

Par conséquent, pour éviter l'importation d'une main-d'œuvre spécialisée en lien avec le secteur économique genevois demandeur, et pour favoriser la création d'emplois dans le secteur, une haute école numérique apparaît indispensable. A titre indicatif, la formation de base d'un expert en numérique peut se faire en une année calendaire seulement.

Pour les raisons susmentionnées, la création d'une haute école numérique augmenterait la croissance économique genevoise et favoriserait l'innovation et la recherche dans le domaine du numérique, notamment par la

---

<sup>1</sup> <https://www.ictjournal.ch/etudes/2022-09-12/en-2030-il-manquera-pres-de-40000-informaticiens-en-suisse>

compétitivité des entreprises. Cela aura des conséquences positives sur le développement à la création des emplois.

Enfin, la création d'une haute école numérique contribuerait aussi au renforcement de l'attractivité de Genève en tant que pôle d'excellence des technologies numériques. Celui-ci est désigné par le système des Nations Unies comme dépositaire de ce savoir à travers l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.